

# Fiche de données de sécurité

Daily maintenance kit

IP5-230

**OKI DATA INFOTECH CORPORATION**

## Fiche de données de sécurité

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit                      Nom de produit : Daily maintenance kit  
Code de produit : IP5-230
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Encre à jet d'encre
- 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Nom du fabricant :                      OKI Data Infotech Corporation  
563, Takatsuka-Shinden, Matsudo-shi, Chiba, 270-2222, Japan  
Tel:+81-47-391-2349
- Distributeur :                              OKI Europe Ltd. Wide Format Division  
Siemensstrase 9, D-63263 Neu-Isenburg  
Germany  
+49 (0) 6102 297 400

#### < Cap cleaning liquid >

### 2. Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
<Règlement (CE) No.1272/2008>  
Pas une substance ni un mélange dangereux.
- <1999/45/CE >  
Pas une substance ni un mélange dangereux.
- 2.2 Éléments de l'étiquette  
<Règlement (CE) No.1272/2008>  
Pas une substance ni un mélange dangereux.
- 2.3 Autres dangers  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 3. Composition/informations sur les composants

Substance

Nom Chimique	Concentration (%)	No.-CAS	No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate	>98	124-17-4	204-685-9	aucun	aucun

### 4. Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Protection pour les secouristes:                      Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière de la part des secouristes.
- En cas d'inhalation :                              En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la Laver à l'eau et au savon par précaution.

peau :	Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
Moyens d'extinction inappropriés :	Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes spécifiques d'extinction :	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :	Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
-----------------------------	---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
---	--

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
 Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
 Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
 Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.  
 Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique :	Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale :	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger :	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène :	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Précautions pour le stockage en commun :	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :	Donnée non disponible
----------------------------------	-----------------------

---

## 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate :	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 85 mg/m <sup>3</sup> Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 24 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation
-----------------------------------	---

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 43 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 12 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 1,58 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-butoxyethoxy)ethyl acetate :	Eau douce
	Valeur: 0,108 mg/l
	Eau de mer
	Valeur: 0,0108 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)
	Valeur: 0,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce
	Valeur: 0,8 mg/kg
	Sédiment marin
	Valeur: 0,8 mg/kg
	Sol
	Valeur: 0,29 mg/kg
	Oral(e)
	Valeur: 70 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité
Protection des mains	
Remarques:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps :	Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection respiratoire:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type :	Type de vapeur organique (A)

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair:	114 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	Donnée non disponible
Densité relative:	0.9-1.1g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants:	soluble Solvant: solvant organique
Coefficient de partage: noctanol/eau	Non applicable
Température d'autoinflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non pertinent

**12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés: Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence



européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

## <Wipe cleaning liquid >

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

<1999/45/CE >

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 1 R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3 R62: Risque possible d'altération de la fertilité.  
Irritant R38: Irritant pour la peau.

#### 2.2 Éléments de l'étiquette

<Règlement (CE) No.1272/2008>

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger  
Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.  
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Intervention: P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether

### 2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 3. Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom Chimique	Concentration (%)	No.-CAS	No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification RÈGLEMENT (CE) No.1272/2008
bis(2-ethoxyethyl)ether	80-90	112-36-7	203-963-7	Xi; R38	Skin Irrit. 2; H315
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	5-15	143-24-8	205-594-7	Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62	Repr. 1B; H360Df

Les autres composantes (inventoriées dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes – EINECS, le NLP et l'ELINCS) ne sont pas dangereuses selon les directives mentionnées ci-dessus.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes :	Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
En cas d'inhalation :	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques:	Provoque une irritation cutanée. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
----------	---

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
--------------	---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
--	---

Produits de combustion dangereux :	Oxydes de carbone
------------------------------------	-------------------

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

Méthodes spécifiques d'extinction :	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.
-------------------------------------	--

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :	Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
-----------------------------	---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
---	--

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :	Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.
-------------------------	---

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique :	Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale :	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène :	S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Précautions pour le stockage en commun :	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Explosifs Gaz

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :	Donnée non disponible
----------------------------------	-----------------------

# 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

bis(2-ethoxyethyl)ether:	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 50,5 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Travailleurs
	Voies d'exposition: Contact avec la peau
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 3,43 mg/kg p.c./jour
	Utilisation finale: Consommateurs
	Voies d'exposition: Inhalation
	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
	Valeur: 5,96 mg/m <sup>3</sup>
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Contact avec la peau	
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques	
Valeur: 1,71 mg/kg p.c./jour	
Utilisation finale: Consommateurs	
Voies d'exposition: Ingestion	

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 300 mg/kg p.c./jour

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether: Utilisation finale: Travailleurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 22 mg/m<sup>3</sup>  
 Utilisation finale: Travailleurs  
 Voies d'exposition: Contact avec la peau  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 3 mg/kg p.c./jour  
 Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 0,5 mg/m<sup>3</sup>  
 Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Contact avec la peau  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour  
 Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Ingestion  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 0,001 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether: Eau douce  
 Valeur: 32 mg/l  
 Eau de mer  
 Valeur: 3,2 mg/l  
 Utilisation/rejet intermittent(e)  
 Valeur: 50 mg/l  
 Station de traitement des eaux usées  
 Valeur: 500 mg/l  
 Sédiment d'eau douce  
 Valeur: 127 mg/kg  
 Sédiment marin  
 Valeur: 12,7 mg/kg  
 Sol  
 Valeur: 6,7 mg/kg  
 Oral(e)  
 Valeur: 8,32 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail  
 N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.  
 Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
 Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel:

Gants imperméables  
 Gants ignifuges

Remarques:

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et

de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps :	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale Porter les équipements de protection individuelle suivants: Tenue de protection antistatique ignifuge. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)
Protection respiratoire:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type :	Type de vapeur organique (A)

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Donnée non disponible
pH:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair:	71 °C Méthode: Coupelle fermée, Tag
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative:	Donnée non disponible
Densité relative:	0.95-1.00g/cm <sup>3</sup> (25°C )
Solubilité(s) Hydrosolubilité:	soluble
Coefficient de partage: noctanol/eau	Non applicable
Température d'autoinflammabilité :	Donnée non disponible

Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

**10. Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide combustible.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**11. Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

## Toxicité aiguë

&lt;Bis(2-ethoxyethyl) ether&gt;

Toxicité aiguë par voie orale LD50 (Rat): 4,970 mg/kg

&lt;bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether&gt;

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.850 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 6.900 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

&lt;Bis(2-ethoxyethyl) ether&gt;

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

&lt;bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether&gt;

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé sur la base des informations disponibles.

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 429  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 429  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Génotoxicité in vitro: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Cancérogénicité Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non classé sur la base des informations disponibles.

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Effets sur la fertilité Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires



Incidences sur le développement du foetus : Type de Test: Développement embryo-foetal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Effets sur la fertilité Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: positif

Incidences sur le développement du foetus : Type de Test: Développement embryo-foetal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Espèce: Rat  
NOAEL: 2.49 mg/l  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition: 4 w  
Méthode: OCDE ligne directrice 412

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Espèce: Rat  
NOAEL: 250 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 28d  
Méthode: OCDE ligne directrice 407  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Toxicité pour les poissons: CL50 : > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 : 6.600 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries: NOEC : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres EC10: 7,38 mg/l  
invertébrés aquatiques (Toxicité  
chronique) Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)  
Remarques: Selon les données provenant de composants  
similaire

<bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Toxicité pour les poissons: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants  
similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7.467 mg/l  
invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.814  
mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries: EC10 : >= 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants  
similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres NOEC: 320 mg/l  
invertébrés aquatiques (Toxicité  
chronique) : Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### <Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Biodégradabilité: Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### <bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B  
Remarques: Selon les données provenant de composants  
similaires

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### <Bis(2-ethoxyethyl) ether>

Coefficient de partage: log Pow: 0.39  
n-octanol/eau

### <bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether>

Coefficient de partage: log Pow: -0.84  
n-octanol/eau :

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés:	Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) :	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants :	Non applicable
Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :	Non applicable
Autres réglementations:	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé

des femmes enceintes au travail.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

## 16. Autres informations

Texte complet pour phrases R

R38:Irritant pour la peau.

R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

Texte complet pour phrase H

H315: Provoque une irritation cutanée.

H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Texte complet pour autres abréviations

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit.: Irritation cutanée

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.